

L'économie canadienne repose sur une double fondation: placements au pays et commerce d'exportation. Les placements au pays se sont beaucoup accrus. Au cours des années de guerre, de 1939 à la fin de 1945, on a consacré plus de 8 millions à des usines et de l'outillage canadiens. Un peu plus d'un tiers de cette somme provenait directement des dépenses engagées par l'État.

Durant la guerre nous avons tout fait pour forcer l'économie canadienne à produire des munitions. Dès 1944 nous avions atteint un niveau d'exportation sans précédent que nous égalons à peine en temps de paix. Durant la guerre nous avons développé notre production industrielle et activé notre production minière, agricole et forestière. Grâce à de très rigoureuses régies, les matériaux essentiels provenant de ces sources ont alimenté la production générale. En dépit du haut niveau de production, et de la très forte demande dont nos matières premières ont fait l'objet, aucune sphère de la production industrielle n'a, à ma connaissance, souffert du manque de matériaux. Je parle, il va sans dire, de la production essentielle à la guerre.

A propos de régies, je dirai un mot des observations faites samedi dernier par le chef de l'opposition (M. Drew). Il aurait déclaré que:

Nous courons le danger très réel de perdre cette lutte aux mains des bureaucrates qui acceptent la doctrine fondamentale de Karl Marx, quelle que soit leur étiquette politique.

Et encore:

...je parlais de la nomination de régisseurs, directeurs de priorités et dirigeants, qui, sans être ses hauts fonctionnaires...

Comme les régisseurs et les directeurs de priorité relèvent de mon ministère, je me permets de renseigner la Chambre à leur sujet. Je prie également le chef de l'opposition de me dire lesquels sont des disciples de Karl Marx. Il y a actuellement quatre fonctionnaires des catégories susmentionnées.

D'abord, M. W. E. Uren, qui occupe le poste de directeur des priorités depuis huit ans. Je n'ai jamais constaté qu'il penchait vers le marxisme. Le régisseur de l'acier, M. Fred Ashbaugh, s'est occupé de ce travail pendant la guerre et après la cessation des hostilités. Le régisseur du bois est M. Gordon Rochester, fonctionnaire titularisé, qui s'occupe de la régie du bois depuis la guerre. Un autre fonctionnaire pourrait être désigné régisseur. Il s'agit de M. John Berry, qui voit à l'application de la partie III du programme de conservation d'urgence.

Le chef de l'opposition a pu parler d'une période antérieure. J'ai cru que la Chambre apprendrait avec intérêt la liste des ex-régisseurs. La voici: il y a d'abord le régisseur du bois, M. H. R. MacMillan; ensuite, le régisseur du pétrole, M. George Cottrelle;

puis le régisseur des approvisionnements, M. Allan Williamson, de la *Wood Gundy and Company*; M. R. C. Berkinshaw, président et administrateur général de la *Goodyear Tire and Rubber Company*; M. Gerald Godsoe; M. Henry Borden, coordonnateur des régies pendant longtemps; M. Fred Kilbourn, régisseur de l'acier; M. Hugh Scully, qui a aussi occupé ce poste; M. Nicholson, candidat conservateur défait aux dernières élections; feu M. Tillie Sterne, régisseur des produits chimiques; M. J. R. Donald, régisseur des explosifs, et M. George Gray. Lorsque j'aurai communiqué la liste entière, j'inviterai le député à nous dire à quels régisseurs il songeait. Il y a aussi les régisseurs des métaux, MM. George Bateman et Fred Connell; le régisseur de la houille, M. E. J. Brunning; le régisseur de l'acier, M. Martin Hoey; le régisseur du caoutchouc, M. J. A. Martin. Et voilà pour les régisseurs du passé et de l'heure actuelle.

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Nommez-les.

M. Graydon: Taisez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Graydon: Les lamentations des perdus!

M. Drew: Il est évident que le ministre connaît cette question aussi mal que celle de l'électricité. (*Exclamations*) Le ministre n'a manifestement pas pris la peine de relever ce qui s'était dit, puisque je signalais que ces régisseurs avaient le droit de déléguer leur autorité sans responsabilité. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Howe: Et c'est moi qui ai délégué mon autorité aux régisseurs.

M. Drew: A ce propos, le ministre, avec beaucoup de bienveillance, a indiqué certains conservateurs et...

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, le chef de l'opposition ne doit pas profiter de l'occasion pour faire une déclaration. Sauf erreur, le ministre qui a la parole l'a invité à répondre à la question qu'il lui posait.

M. Graydon: Il y répond.

Le très hon. M. Howe: Je vois que mon honorable ami ne répondra pas.

M. Graydon: Asseyez-vous. Vous ne tenez pas le coup.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député sait pertinemment que le Règlement interdit d'interrompre sans sa permission celui qui a la parole. Si le ministre, qui a la parole, veut donner au chef de l'opposition l'occasion de répondre à sa question, il en a le droit.